PROCÉDÉ D'ÉVALUATION EN CONDUITE

Modalités de prise en compte de situations de handicap

Si vous êtes une personne en situation de handicap, nous vous invitons à nous le faire savoir dès notre 1er rendez-vous. Selon la nature du handicap, nous étudierons ensemble les possibilités de suivre la formation dans notre établissement.

Veuillez cliquer sur ce lien pour accéder à la listes des médecins agrées.

Dans le cas où nous ne serions pas en mesure de répondre à vos besoins, nous vous invitons à vous diriger vers l'auto-école FRUCTUS (tel 04.90.31.20.32) qui eux ont des véhicules adaptés a tout handicaps

1) Evaluation de départ

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

-1 Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

-2 Items évalués

Cette évaluation portera sur :

-vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;

-vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;

-vos compétences psychomotrices ;

-vos motivations.

-3 le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

-un enseignant, un véhicule, un parking.

L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.

- 4 informations du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site internet.

2) <u>Evaluation continue</u>

Au cours de la formation, la montée en compétences de l'élève est évaluée de façon continue. Une fiche de suivi est attribuée à chaque élève. Elle permet de mesurer la progression de l'élève.

Toutes les compétences nécessaires à la maitrise de la conduite sont listées sur cette fiche de suivi. A chaque fois qu'une compétence est acquise, l'enseignant le renseigne sur la fiche.

En fin de parcours de formation, un examen blanc a lieu, permettant de simuler l'examen. Cette épreuve a pour but de vérifier que l'élève est prêt pour l'examen final. Elle permet également à l'élève de se préparer aux conditions réelles de l'examen.